STAGE DE PREPARATION A L'INSTALLATION (SPI)





Choisir le bon statut, et apprendre à maîtriser la gestion financière de son entreprise

Vous souhaitez créer ou reprendre votre entreprise? Vous n'êtes pas certain de bien connaître les formalités nécessaires? ou de maîtriser les techniques de gestion? Le stage de préparation à l'installation est ouvert à tous, créateurs ou repreneurs, sur simple inscription auprès de la Chambre de Métiers.

PROGRAMME

- Choisir le bon statut (présentation des formes juridiques, régimes fiscaux et régimes sociaux, les critères de choix et leurs effets)
- Comprendre les mécanismes financiers de base et connaître les points clés d'une étude de faisabilité d'un projet d'installation
- Vérifier la viabilité économique et financière de son entreprise
- Élaborer son plan de financement, calculer son chiffre d'affaire prévisionnel et ses charges
- Identifier ses ressources et les points clés de la faisabilité de son projet
- Appréhender la rentabilité du projet en intégrant la capacité à rembourser les engagements bancaires
- Connaître ses obligations fiscales et sociales, le pilotage et la gestion de son entreprise
- Anticiper l'organisation administrative et comptable et préparer ses démarches et son dossier d'immatriculation
- Appréhender les documents de synthèse comptables : bilan, compte de résultat et tableaux de bord...



DESCRIPTION DU SPI

- 30 heures de formation pendant 4,5 jours de stage
- 1 entretien individuel de fin de stage
- Exercices et mise en pratique, documentation
- 1 attestation de fin de stage

PUBLIC CONCERNÉ

Salariés, demandeurs d'emploi

Inscrit à l'inventaire CNCP (n° 22, CPF235610) : des prises en charge sont possibles (CPF, CIF, Pôle Emploi, Conseil de la Formation Grand Est...). Voir au verso.

TARIF

- > 198 € (99€ / accompagnant)
 - ✓ Règlement par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers, à joindre à votre bulletin d'inscription
 - Règlement par carte bancaire ou en espèces (à l'accueil de la Chambre de Métiers)

MODALITES

Remise du bulletin d'inscription complété accompagné du règlement (ou d'un chèque de caution en cas de prise en charge).

Sans ce règlement, l'inscription ne sera pas validée.

Sans annulation dans un délai de 5 jours avant le début du stage, les chèques de règlement seront encaissés.

Plus d'informations www.cm-marne.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne 68 Boulevard Lundy - 51100 Reims

03 26 40 22 03

@artisanat51

STAGE DE PREPARATION A L'INSTALLATION (SPI)



Bulletin d'inscription

L'inscription est validée lors de la réception du paiement dans la limite des 25 places disponibles par date choisie et par ordre de réception des bulletins d'inscription complets.

STAGIAIRE

Madame / Monsieur								
0	Nom	/ Nom de naissance						
0	Prénom		•••••					
0	Né(e) le	à						
0	Adresse							
0	Code Postal et Ville							
0	Téléphone	Mail						
0	TéléphoneDate et lieu du SPI envisagé							

ACCOMPAGNATEUR

Madame / Monsieur									
0	Nom	/ N	om	de naiss	ance				
0	Prénom								
0	Né(e) le	à							
	Adresse								
0	Code Postal								
	Téléphone								

VOTRE PROJET

- O Votre activité principale :
- Autres activités envisagées :
- Votre projet est-il une création ou une reprise d'entreprise artisanale ? non
- Date de début d'actitivté envisagée : - de 3 mois 3 à 6 mois + de 6 mois

seul

- La création ou la reprise s'effectuera
- Vous envisagez de vous installer en entreprise individuelle / société en micro-entreprise

REGLEMENT

Montant total en € (opération non assujettie à la TVA, art 256 b du CGI): (198€ par stagiaire / 99€ par accompagnateur, ex: conjoint collaborateur)

J'autorise la CMA51 a diffuser mes coordonnées auprès de ses partenaires:

Fait à le

Signature



à plusieurs

PRISE EN CHARGE

- Consultez vos droits CPF: www.moncompteactivite.gouv.fr
- Si des droits vous sont ouverts, validez votre inscription dans JE TROUVE UNE FORMATION ET JE M'INSCRIS
 - o Indiquez : Stage de Préparation à
 - o Choisir: Formation en Centre
 - o Indiquez : Reims 51100
- Si vous n'avez pas de droits, contacter le Pôle Entrprise afin d'obtenir un devis sur entreprise@cm-marne.fr / 03 26 40 22 03
- Une prise en charge est possible par le Conseil de la Formation Grand Est (si l'immatriculation de votre entreprise intervient dans les 6 mois suivants la fin Vous trouverez le BORDEREAU DE REMBOURSEMENT SPI sur www.crma-grandest.fr/le-conseil-de-la-

ACTIVITES ARTISANALES REGLEMENTEES

- Pour ces activités, le dossier d'inscription devra inclure, soit:
 - un diplôme de niveau V en rapport avec le métier exercé (CAP / BEP minimum) acquis dans l'Union Européenne;
 - des justificatifs de 3 années d'expérience professionnelle acquise dans l'Union Européenne.
- Liste des activités réglementées : réparation automobile; le gros œuvre et second œuvre du Bâtiment; les réseaux fluides du Bâtiment (chauffage, génie climatique); les soins de la personne (esthétique, y compris extensions de cils, coiffure); le ramonage; la prothésie dentaire; les métiers de "bouche" (boulangerie, boucherie...); maréchal-ferrant; VTC et Taxi; coiffure (en salon, BP ou à domicile, CAP).
- Vous ne savez pas si votre activité est réglementée?

Contactez le Centre de Formalités : cfe@cm-marne.fr